

Formes de coopération et compagnies de spectacle vivant en France - *Forms of cooperation and live performing arts companies in France*

Philippe HENRY

Philippe Henry est maître de conférences HDR, désormais à la retraite, de l'Université Paris 8 - Saint-Denis. Il poursuit ses recherches sur la spécificité de l'économie des biens singuliers dans le domaine artistique, ainsi que sur les tentatives de coopération renforcée et les démarches artistiques partagées qui s'y développent.

Abstract :

Faced with the contradictory constraints of a situation of reinforced interdependence and competition, the companies of live performing arts, which are very small enterprises, are brought to develop real and multiple though partial forms of intra and inter organizational cooperation (i.e. pooling of means, shared management, artists collectives). But the very uncertainty of this sector along with the limits of a simple micro reticular organization refer more to the question of a systemic regulation of this artistic branch than to the necessity of a statutory form of cooperation that would be more relevant than the association of the Law type of 1901 still massively in use.

Résumé :

Face à la contrainte contradictoire d'une situation d'interdépendance et de concurrence renforcées, les très petites entreprises que sont les compagnies de spectacle vivant sont amenées à développer des formes réelles et multiples, quoique partielles, de coopération intra et inter organisationnelle (mutualisation de moyens, gestion partagée, collectifs artistiques...). Mais l'incertitude même du secteur d'activité, ainsi que les limites d'une simple organisation micro-réticulaire renvoient plus à la question d'une régulation systémique de cette filière artistique, qu'à la nécessité d'une forme statutaire de coopération plus pertinente que celle, toujours massivement utilisée, de l'association type loi de 1901.

Introduction

Encore plus que dans d'autres secteurs d'activité, le thème de la coopération possède dans le domaine artistique une forte dimension idéologique. Pour beaucoup, il s'agit au mieux d'une nécessité essentiellement pragmatique, au vu des aléas et des spécificités des mondes de l'art. Pour d'autres, bien moins nombreux, la coopération renvoie à un véritable idéal politique, dans le prolongement du mouvement général qui a pris forme dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Pour le domaine artistique, celui-ci s'est aussi spécifiquement décliné au cours du 20^{ème} siècle dans l'utopie de communautés généralement construites autour d'une figure de leader charismatique (Autant-Mathieu, 2012). Pour mesurer la nature et l'intensité du phénomène coopératif, il est donc prudent de constamment confronter les présupposés que l'on peut avoir à son égard avec les réalités concrètes perceptibles. On propose de s'en tenir ici à un secteur artistique particulier et délimité – celui des arts du spectacle vivant en France – pour décrire et problématiser les faits coopératifs qu'on peut aujourd'hui y observer, selon une approche qui privilégie la démarche inductive. Tant il est vrai que nous manquons encore cruellement, entre des considérations très générales et des comptes rendus surtout factuels d'expérience, d'outils de compréhension et de notions intermédiaires pour affiner nos diagnostics et mieux orienter nos modalités d'action. Par ailleurs, la comparaison entre ce qui apparaît dans un secteur et des traits repérables dans d'autres secteurs – qu'ils soient artistiques ou non – est probablement une voie pertinente pour mieux appréhender en quoi la période critique et de mutation que nous traversons porte ou non des modalités renouvelées de coopération.